

Annexe IIb

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE TECHNICIEN(NE) DE SERVICES À L'ÉNERGIE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)		Autres candidats	
			Apprentis (CFA et sections d'apprentissages habilités)			
			Formation professionnelle continue (établissements publics)			
Épreuve	Unité	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Préparation d'une intervention	U 1	4	ponctuel écrit	4 heures	ponctuel écrit	4 heures
E2 - Interventions de conduite et de maintenance	U 2	6	CCF(1)		ponctuel pratique	8 heures
E3 - Activités en milieu professionnel	U 3	4	CCF		ponctuel oral	30 min

(1) CCF : contrôle en cours de formation.